

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

AMENDEMENT

N ° CF271

présenté par

Mme Victory, Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Manin, Mme Rabault, Mme Pires Beaune,
M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,
M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Unternaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 22

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.